

Sujet: [INTERNET] Porter à connaissance Cestas
De : "> FOUERE Marie Armelle (par Internet)" <ma.fouere@inao.gouv.fr>
Date : 12/03/2015 15:14
Pour : <ddtm-suat-energie-climat-et-demarches-emergentes@gironde.gouv.fr>
Copie à : "GRELIER Alexandre" <a.grelier@inao.gouv.fr>

Bonjour,

Par courrier du 29 janvier dernier, vous nous demandez de vous faire connaître les éléments à intégrer au rapport du « Porter à Connaissance » que l'Etat doit notifier au Maire de la commune de Cestas qui a décidé de prescrire la révision de son POS en vue de sa transformation en PLU.

La commune de Cestas appartient à l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées « Graves », « Graves supérieures », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux ».

Vous trouverez en pièce jointe le tableau d'assemblage du plan cadastral de la commune où figure l'aire délimitée en AOC (zone colorée). Le plan officiel détaillé reporté sur le plan cadastral est déposé en mairie et est consultable dans nos services.

Pour information, la commune appartient aux aires géographiques des produits sous Indication Géographique Protégée (IGP) suivants : Atlantique, Agneau de Pauillac, Bœuf de Bazas, Canard à foie gras du Sud-Ouest et Jambon de Bayonne.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations.

Cordialement

Marie-Armelle Fouéré
Ingénieur Terroir et Délimitation
INAO Site de Bordeaux
Porte de Bègles
1, quai Wilson
33130 BEGLES

Tel: 05 56 01 73 51

Fax: 05 56 01 05 74

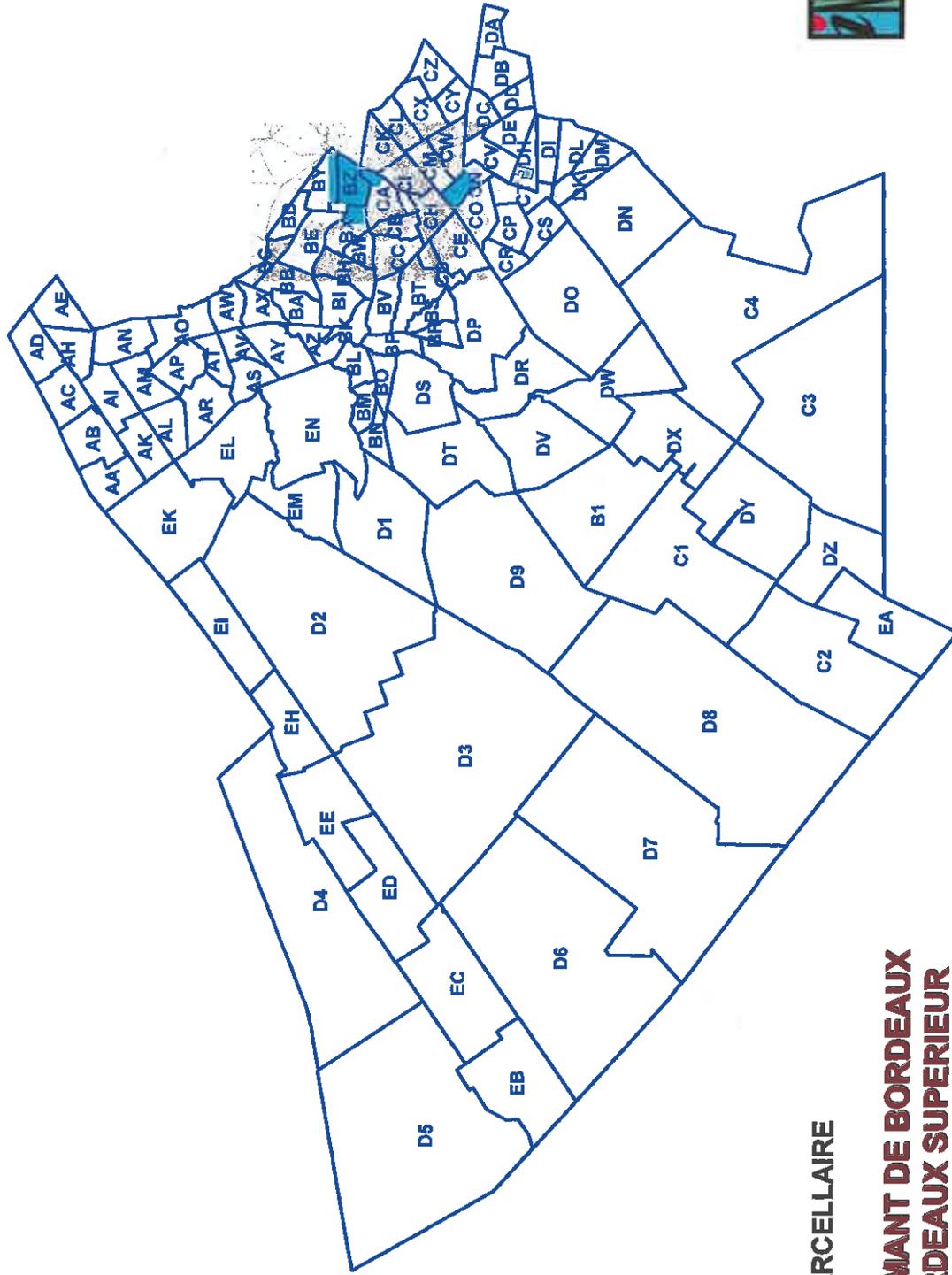
<mailto:ma.fouere@inao.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

33122-TA-13.pdf	231 Ko
33122-TA-13.pdf	354 Ko

33122 CESTAS

TABLEAU D'ASSEMBLAGE



DELIMITATION PARCELLAIRE

CNVDF: 10.02.2011

**AOC CREMANT DE BORDEAUX
BORDEAUX SUPERIEUR
BORDEAUX**

DELIMITATION DEFINITIVE
APPROUVEE PAR DECISION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS
D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS
ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES
ET DES EAUX DE VIE DE L'INAO
DANS SA SEANCE DU : 18.04.2013



0 1,000

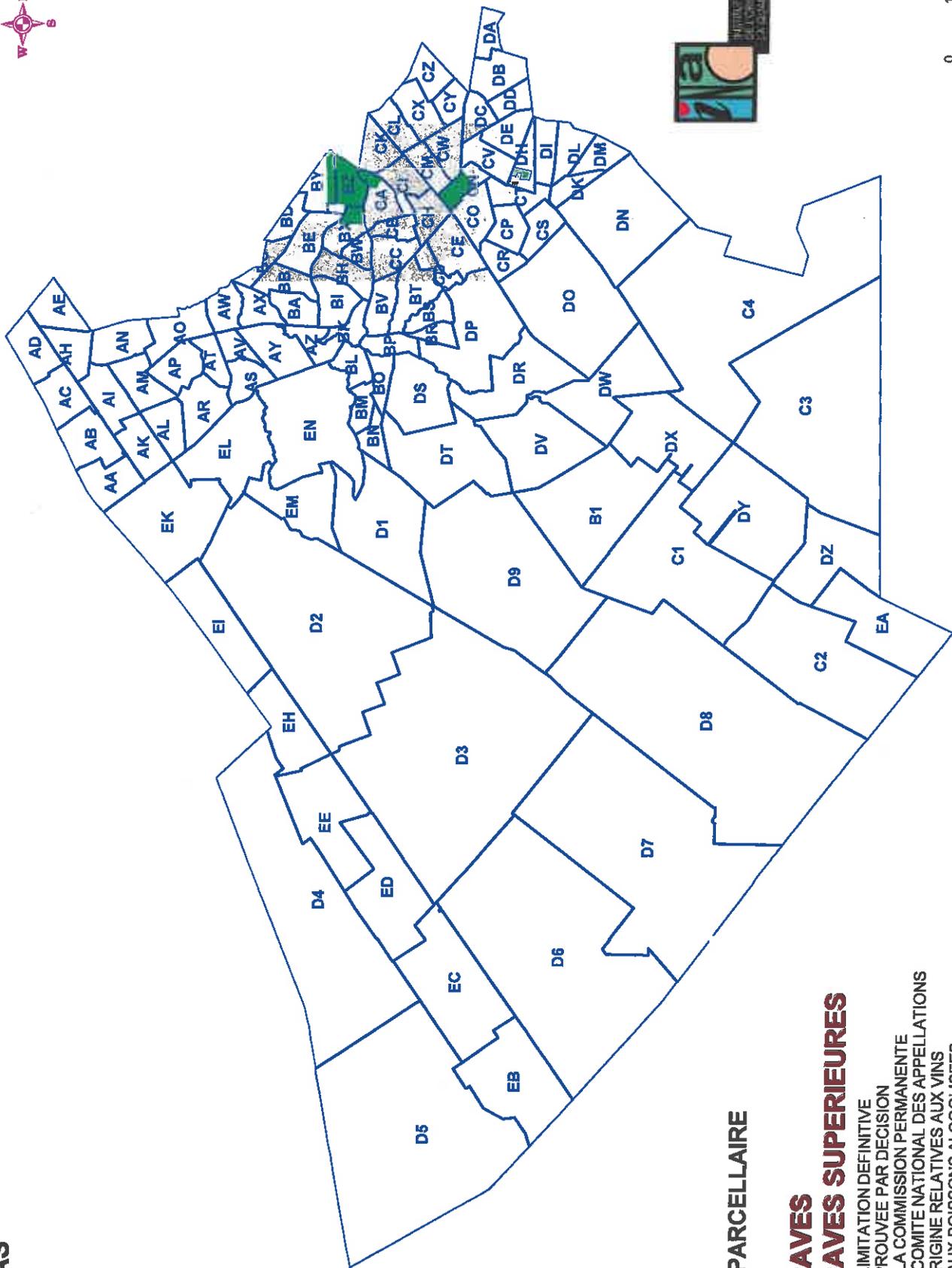


kilomètres

Source DGFIP/INAO - REPRODUCTION INTERDITE

33122 CESTAS

TABLEAU D'ASSEMBLAGE



DELIMITATION PARCELLAIRE

CNVDF: 10.02.2011

AOC GRAVES SUPERIEURES

DELIMITATION DEFINITIVE
APPROUVEE PAR DECISION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS
D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS
ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES
ET DES EAUX DE VIE DE L'INAO.
DANS SA SEANCE DU : 18.04.2013



0 1,000



kilomètres